

Réunion publique du Conseil de quartier Secrétan
4 décembre 2012 - 19h30
Ecole élémentaire– 119 A avenue Simon Bolivar

Réunion animée par **Colombe BROSSSEL**, Déléguée du Maire pour le quartier Secrétan.



En présence de :

- Halima JEMNI, conseillère spéciale auprès du Maire chargée de la petite enfance, de la famille, de l'espace public (voirie, espaces verts) et des déplacements ;
- Xavier GOLCZYK, adjoint au Maire chargé du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes, de l'économie sociale et solidaire ;
- Marie-Claire FAUBERT et M. BETTENCOURT, CFDT ;
- Françoise CABO, coordinatrice du dispositif Voisin-Age.

ORDRE DU JOUR

- **Les actualités du quartier**
 - **Le Parc des Buttes-Chaumont : les habitants au cœur du projet de réhabilitation**
 - **La Halle Secrétan : point d'étape**
 - **51, avenue Simon Bolivar : présentation du nouveau projet**
- **Présentation d'un nouveau dispositif d'entraide : «Voisin-Age»**
- **Tirage au sort du collège « Habitants » du Conseil de quartier**

LES ACTUALITES DU QUARTIER

1. Le Parc des Buttes-Chaumont : les habitants au cœur du projet de réhabilitation

Des travaux de réhabilitation ont été entamés au cours de la précédente mandature. Suite à un vote en Conseil de Paris, ces travaux sont aujourd'hui poursuivis. Ils comprennent une rénovation du réseau hydraulique, prévue de novembre 2012 à juillet 2013, et des travaux de réfection des allées du parc, dont la première tranche court de mars 2013 à février 2014. La seconde tranche, d'une durée de 18 mois, aura lieu lors de la prochaine mandature.

Les habitants ont sollicité une concertation autour des ces travaux de réaménagement, ainsi qu'une réflexion sur les nouveaux usages du parc. Conformément aux engagements du Maire, un comité de pilotage et de concertation est en cours de constitution. Ce comité, au sein duquel les différents Conseil de quartier de l'arrondissement seront représentés, aura pour mission d'aller au plus proche du terrain, d'être à l'écoute des habitants et de travailler en particulier sur les usages, dépassant ainsi la simple question des travaux.

Questions/commentaires

Le kiosque à musique du parc va-t-il est réhabilité ?

La question du kiosque pourra être évoquée au sein du comité de pilotage.

Le parc est destiné aux enfants et aux promeneurs avant tout, et non aux chiens. Faut-il rappeler les règles ?

La question des chiens sera sans doute évoquée par les membres du comité de pilotage. Le partage des usages est une question centrale du vivre ensemble.

Pourra-t-on avoir connaissance des conclusions du comité de pilotage ?

La constitution de ce comité de pilotage sera finalisée au cours du mois de décembre. La première réunion aura vraisemblablement lieu au cours du mois de janvier 2013. L'idée est bien d'associer les habitants et donc de leur faire part des avancées de façon régulière. Les comptes-rendus et conclusions seront communiqués à ceux qui le souhaitent et laissent leurs coordonnées.

2. La Halle Secrétan : point d'étape

Il s'agit d'un projet au long cours et un comité de suivi a été mis en place, avec des représentants de la Mairie du 19^{ème} et des Conseils de quartier. Des travaux ont été effectués au cours de l'été précédent, mais il apparaît à présent nécessaire de réaliser des injections supplémentaires dans le sol. Par ailleurs, un commerçant a déposé un recours contre le projet. La Ville de Paris cherche aujourd'hui toutes les solutions légales pour permettre de ne pas retarder le début des travaux.

L'historique du projet

En 2008, un appel à projet pour la requalification de la halle a été lancé. Quatre réponses ont été présentées en 2009. Après une phase de concertation avec les habitants et le Conseil de quartier, c'est le projet présenté par la SODEARIF (Société d'Etudes, d'Aménagement et de Réalisations Immobilières et Foncières) qui a été retenu en 2010. La halle étant une ancienne halle Baltard, les travaux sont soumis à de nombreuses contraintes patrimoniales, et le projet de la SODEARIF a nécessité un important travail sur le budget, le calendrier, le projet technique. En 2011, le processus de fermeture progressive du marché a été finalisé, et le permis de construire a été déposé.

Le contenu du projet

Le projet comprend un espace de 800m² au rez-de-chaussée dédié aux « 5 fermes », commerce de produits bio et de terroir ; un équipement de fitness en sous-sol, ainsi qu'une ludothèque publique à l'étage. Des commerces sont également prévus aux angles de la rue Secrétan et sur la rue de Meaux.

Les dernières actualités du projet

Un recours contre le projet a été déposé par un commerçant de la rue Bouret. Le recours gracieux a été rejeté par la Ville, puis porté au contentieux par le commerçant.

Les motifs avancés sont les suivants :

- Contestation de la légitimité du signataire représentant la Ville sur le permis de construire
- Absence d'un rapport facultatif sur l'inspection des carrières au dossier du permis de construire.

Suite au premier recours et pour sécuriser la procédure, un permis de construire modificatif a été déposé par le preneur. Le prochain comité de suivi se réunira en début d'année, et nous pouvons espérer une ouverture de l'équipement pour 2014.

La Ville de Paris, ainsi que la Mairie du 19^{ème} arrondissement, et l'investisseur sont totalement et conjointement mobilisés afin que les travaux puissent commencer sans retard et sont en train de rechercher les solutions techniques qui permettent d'avancer.

Questions/commentaires

Des assurances ont-elles été prises pour que le coût lié à ces retards ne soit pas à la charge du contribuable ?

A ce jour, il n'y a pas de retard. La Ville comme l'investisseur ont pour objectif que ce recours ne soit pas un facteur pénalisant. Il n'a pas de dérapage de coût. Par ailleurs, s'agissant d'un bail emphytéotique administratif, c'est le preneur qui prend à sa charge l'ensemble de la réhabilitation.

Quel est l'intérêt de ce commerçant de s'opposer au projet ? Est-il lié au magasin Naturalia qui lui, aurait un intérêt direct dû à la présence de commerces bio au sein de la halle ? L'intérêt pour ce commerçant à s'opposer au projet est justement en question, puisqu'il ne se trouve pas directement autour de la halle.

C'est le juge qui décidera du bien-fondé de ses motivations. En revanche, le lien avec Naturalia semble peu probable. Bien que du même groupe, la plupart de ces commerces sont franchisés.

Le requérant est-il une personne ? Une entité ? Un groupe ?

Le requérant n'est pas le groupe Franprix ou autre entité, mais le seul gérant du magasin, qui est franchisé.

Peut-on espérer la présence de commerces autour de la halle pendant la durée des travaux ?

Quelques commerçants s'y trouvent à l'heure actuelle. Il serait difficile de faire plus en raison du manque de place sur cet espace. Par ailleurs, le marché de la place des Fêtes est relativement proche.

3. 51, avenue Simon Bolivar : présentation du nouveau projet

La Ville a fait l'acquisition de cet immeuble en 1985 pour reloger les services municipaux. Le coût important des mises aux normes nécessaires a conduit la Ville à envisager sa cession. Un premier appel à candidature a été déclaré infructueux, le projet pressenti comportant une salle de spectacle susceptible de nuire à la tranquillité du voisinage. Le second appel à projet a suscité 5 candidatures. C'est l'offre de la CFDT qui a été retenue. L'acte notarié vient d'être signé. La CFDT dispose de 2 ans pour conduire ses travaux à compter de l'obtention du permis de construire.

A ce jour, le projet n'est pas encore définitif et le permis de construire sera déposé d'ici 6 mois. Il s'agira d'un immeuble de bureaux, dont le rez-de-chaussée comprendra une salle polyvalente pouvant être ouverte aux habitants et associations du quartier. Une entrée indépendante permettra d'y accéder.

Le projet respectera le plan climat, et la CFDT sera attentive aux performances énergétiques. Une réflexion est d'ailleurs lancée pour équiper la toiture de panneaux solaires.

En revanche, les façades sont signalées et ne seront donc pas transformées.

Questions/commentaires

L'architecture sera-t-elle préservée ?

La façade restera telle quelle, dans la mesure où elle est « signalée ». Elle sera néanmoins rénovée.

A quoi servira la salle polyvalente ? Le mot est inquiétant parce qu'il laisse entendre qu'il pourrait y avoir des fêtes et donc des nuisances sonores.

La création d'une salle polyvalente est une proposition faite par la CFDT à la Ville de Paris. Ce n'est en aucun cas une obligation mentionnée dans le cadre de l'appel d'offre. La CFDT souhaite simplement s'ouvrir sur le quartier et il n'est pas question de transformer le lieu en dancing, mais d'en faire un espace ouvert aux habitants et associations du quartier, et réservé aux réunions et expositions.

Les panneaux solaires pourraient créer des gênes en raison des reflets sur les façades voisines.

Aucun aménagement ne sera réalisé sans une étude d'impact préalable.

Quelles étaient les autres propositions de l'appel d'offre ?

Les autres propositions pourront vous être transmises si vous laissez vos coordonnées.

Combien y aura-t-il de salariés ?

Une soixantaine de personnes travailleront sur le site.

PRESENTATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF D'ENTRAIDE : «VOISIN-AGE»

Lors de la dernière réunion, le Groupe d'animation du Conseil de quartier a exprimé sa volonté de présenter tout au long des prochaines réunions publiques des initiatives du quartier valorisant le « Vivre Ensemble ». Cette session s'ouvre aujourd'hui avec le dispositif Voisin-Age.

Voisin-Age, qu'est ce que c'est ?

Voisin-Age est un dispositif porté par les Petits Frères des Pauvres. Il a été lancé initialement dans le 17^{ème}, et est actuellement déployé dans le 19^{ème}, le 18^{ème}, le 15^{ème} et prochainement dans 4 autres arrondissements. L'objectif est de mettre en relation des personnes âgées isolées, en créant une solidarité de quartier autour de ces personnes. Il s'agit d'une relation d'amitié qui s'établit dans la réciprocité.

Qui sont les « Voisineurs » ?

« **Voisiné** » : Toute personne souffrant de solitude, à partir de 50 ans, sans condition de ressources. Les personnes sont adressées par le biais des associations, des structures d'aide, de la personne elle-même ou de sa famille.

« **Voisineur** » : Toute personne ou famille qui s'engage à avoir une interaction avec une personne voisinée au moins une fois par mois et à l'inscrire sur le site. Le recrutement de ces personnes est réalisé grâce à une procédure sécurisée.

Comment ça marche ?

Le dispositif s'appuie sur le site Internet. Les voisinés possèdent un profil, auquel les voisineurs ont accès et inscrivent toute interaction avec la personne, à l'aide d'un simple pictogramme placé sur un calendrier. Ce système permet d'indiquer aux autres voisineurs les actions réalisées pour la personne (faire les courses, sortir le chien, prendre des nouvelles, téléphoner...). Il permet également d'avoir une vision globale et de réguler la fréquence des visites en fonction des besoins de la personne voisinée et des disponibilités des autres voisineurs. Le site permet également de laisser des messages visibles par les autres voisineurs pour indiquer des événements marquants, ou des points d'inquiétude nécessitant une vigilance (maladie, fatigue, déprime...).

La mise en relation

La mise en relation entre un voisiné et un voisineur se fait uniquement par l'intermédiaire des gestionnaires du dispositif. Les différentes parties indiquent leurs centres d'intérêts afin de faire correspondre au mieux les personnalités. Si toutefois un binôme fonctionne mal, il est aussitôt changé.

Comment peut-on évaluer le sérieux des voisineurs ?

Toute personne qui souhaite devenir un voisineur doit s'inscrire préalablement sur le site Internet. Elle est ensuite conviée à une rencontre en face-à-face avec l'équipe chargée de la gestion du dispositif. Elle doit fournir la photocopie de sa carte d'identité ainsi que son adresse. Elle remplit ensuite son profil sur le site Internet, et ce n'est qu'à partir de cette étape qu'elle est mise en relation avec la personne voisinée. En général, elle est intégrée à l'équipe de voisineurs préalablement existante. Toutefois si le voisiné ne se sent pas bien dans la relation, elle est stoppée immédiatement.

Questions/commentaires

A partir de quel âge peut-on participer au dispositif ?

A partir de 50 ans. L'objectif premier est en effet de lutter contre l'isolement, et les personnes qui en souffrent ne sont pas nécessairement très âgées.

Faites vous intervenir des professionnels de santé lorsque la situation l'exige ?

Oui, toutes les démarches sont envisageables, à partir du moment où la personne est d'accord. Si la situation l'exige, la personne est prise en charge directement par les petits-frères des pauvres, dont c'est le cœur d'activité.

Des personnes isolées peuvent-elles faire appel à vous directement ?

Oui, chacun peut faire appel à Voisin-Age, directement ou indirectement, et grâce au moyen de communication qu'il préfère (téléphone, Internet...).

TIRAGE AU SORT DU COLLEGE «HABITANTS» DU CONSEIL DE QUARTIER

Renouvellement du collège « habitants » du groupe d'animation du Conseil de quartier par tirage au sort

Les 7 membres du « collège habitant » vont être tirés au sort. Afin de respecter la parité, deux urnes sont installées, l'une pour recueillir les bulletins des candidates, l'autre pour recueillir les bulletins des candidats.

Trois bulletins sont tirés au sort dans chaque urne. La désignation du 7ème membre se fait après le mélange des bulletins restants des deux urnes.

Résultat du tirage au sort

Les 7 membres du collège habitants du groupe d'animation sont :

- Sabine LATOUMETIE
- Pierre-Yves ATTIA
- Lucien HEURTEBISE
- Francine GUILLAUME
- Stéphane CARINI
- Yves CHASSARD
- Agnès VIEU

Ils sont désignés pour un mandat de deux ans. Le groupe d'animation sera réuni prochainement afin que chacun se présente et que les nouveaux membres puissent prendre connaissance des différents dossiers en cours. Le prochain Conseil de quartier aura lieu au cours du 1^{er} trimestre 2013.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

